

CFVU DU 19 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET D'AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET LE LYCÉE BERTRAN-DE-BORN DE PÉRIGUEUX.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 septembre 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et le lycée Bertran-de-Born de Périgueux relative aux filières CPGE pour la période 2022-2028

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le projet d'avenant à la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et le lycée Bertran-de-Born de Périgueux. Le projet porte sur la modification de l'article 2 de la convention et de son annexe en intégrant une correspondance entre la nouvelle spécialité "cinéma" en hypokhâgne du lycée et la licence de cinéma de l'université.

Article 2

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 19/09/2024.*

Présents	26
Représentés	12
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	38
Pour	38
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.



AVENANT N°1

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
CONTRATS/CONVENTIONS
REF UBM : 2024-2043

Entre les soussignés

L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Ayant son siège et son adresse postale au 19 Esplanade des Antilles, Domaine Universitaire 33607

PESSAC CEDEX,

SIRET : 193 317 666 00017

Code APE : 8542Z

Représenté par Monsieur Alexandre PERAUD, agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommé « UBM »

D'une part,

Et

Le Lycée Bertran-de-Born

Établissements public local d'enseignement

Sise 1 rue Charles Mangold BP90029 – 24001 PERIGUEUX Cedex

Représentée par le Proviseur, Monsieur Jean-Christophe TORRES

N O SIRET : 000000000000000000

Code APE • 0000Z

TVA Intracommunautaire : FR 00 000 000 000

Et

La région académique Nouvelle-Aquitaine,

Représentée par Madame BISAGNI-FAURE

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités

D'autre part,

Ci-après dénommé « Parties »

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-3 et D.612-29-1,

*Vu la circulaire n° 2013-0012 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur,
Vu la convention de partenariat de partenariat entre les parties adoptée par la CFVU de l'Université Bordeaux Montaigne le 13 avril 2023,
Vu la délibération CFVU2024/ D24-0902 approuvant le projet d'avenant à la convention de partenariat CPGE entre l'UBM et le lycée Bertran-de-Born de Périgueux,*

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

L'article 2 de la convention (Cf ; visas), qui renvoie vers un tableau de correspondances des formations concernées par le partenariat (référéncé comme annexe 1) est modifié.
Ladite annexe 1 intègre la correspondance entre la nouvelle spécialité "cinéma" en hypokhâgne du lycée Bertran-de-Born et la licence de cinéma de l'université Bordeaux Montaigne.
La nouvelle annexe est jointe au présent avenant.

Article 2 : Autres dispositions

L'ensemble des autres dispositions contractuelles de la présente convention, à l'exception de celle précédemment évoquée, continuent de s'appliquer sans modification et dans leur intégralité.

Fait en deux (2) exemplaires originaux dont un pour chacune des parties, à PESSAC le 30/09/2024

**L'Université Bordeaux
Montaigne**

Alexandre PERAUD
Président

**Le Lycée Bertran-de-
Born**

Jean-Christophe TORRES
Proviseur

Le Rectorat de Bordeaux

Madame BISAGNI-FAURE
Rectrice de la région académique Nouvelle-
Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités

Annexe 1 modifiée :

Correspondances entre filières de CPGE et cursus en Licence de l'université Bordeaux Montaigne - Lycée Ber				
		Voies de 1ère année CPGE correspondances L1	Voies de 2ème année CPGE correspondances L2	Voies de 2x2ème année CPGE correspondances L3
		A/L	A/L	A/L
	Langues étrangères appliquées - Parcours Licence 1 LEA - Anglais- Espagnol	oui	oui	
	Langues étrangères appliquées - Parcours Licence 1 LEA - Anglais- Allemand	oui	oui	
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Allemand	oui	oui	oui
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Anglais	oui	uniquement Parcours Langue, littérature, culture	uniquement Parcours Langue, littérature, culture
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Espagnol	oui	oui	oui
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Anglais-Allemand LLCER	oui	oui	si les 2 langues suivies de même niveau
	Lettres - Parcours Licence 1 Lettres	oui	oui	uniquement Parcours Enseignement recherche
	Lettres - Parcours Licence 1 Lettres classiques	oui	oui	oui
	Lettres, langues - Parcours Licence 1 Lettres babel: littératures et cultures du monde	oui	oui	si 2 langues étrangères suivies durant le cursus CPGE
	Géographie et aménagement - Parcours Licence 1 Géographie et aménagement	oui	oui	oui
	Histoire - Parcours Licence 1 Histoire	oui	oui	oui
	Philosophie - Parcours Licence 1 Anglais-philosophie	oui	oui	
	Philosophie - Licence 1 Philosophie	oui	oui	oui
	Arts du spectacle - Parcours licence 1 Cinéma et Audiovisuel	oui	oui	